

# DEMANDE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cette fiche doit être complétée et retournée à **VEOLIA Eau** [anc.creuse@veolia.com](mailto:anc.creuse@veolia.com) après en avoir conservé un exemplaire. Dans tous les cas, des pièces complémentaires sont à fournir (voir au verso).

**Les opérations de contrôle du projet et des travaux feront l'objet d'une facture émise par la communauté de communes PAYS DE SALERS**

Réservé à VEOLIA Eau

Date de réception : / /

## DEMANDEUR

NOM – Prénoms :

N°PC (cas échéant) :

Adresse principale complète :

Tél :

Mail :

### SITUATION DU PROJET

Commune :

Adresse :

### CONCEPTEUR/INSTALLATEUR

Nom :

Coordonnées :

### NATURE DU PROJET

- Construction faisant l'objet d'une demande de permis de construire
- Réalisation d'une installation d'assainissement sans demande de permis de construire
- Modification d'une installation déjà réalisée.  
Date de mise en place :

#### ◆ Références cadastrales du terrain

Section (s) :

N° de Parcelle (s) :

Lotissement

oui

non

## LOCAUX A DESSERVIR

#### ◆ Exclusivement à usage d'habitation

- Construction neuve  Construction existante

Nombre de logements :

Nombre de chambres par logement :

Pièces complémentaires > 9m<sup>2</sup> (bureau, mezzanine) : \_\_\_\_\_

- Habitation principale  Habitation secondaire
- Location annuelle  Location saisonnière

#### ◆ Comportant d'autres locaux que ceux d'habitation

Nature des locaux :

Nombre maximum de personnes présentes simultanément :

- RESTAURANT Nombre de repas servis :
- HOTEL Nombre de chambres :
- Autres :

## TERRAIN RECEPTEUR

Surface totale : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Surface disponible pour l'assainissement : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

- ◆ **Topographie**  plat ou peu pentu  pente supérieure à 10 cm par mètre

- ◆ **Eau souterraine :** Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre de profondeur même temporairement
- OUI  NON  NE SAIT PAS

- ◆ **Destination des eaux pluviales :** \_\_\_\_\_

Existe-t-il des puits, sources ou captages dans le voisinage de l'habitation dans un rayon de 100 m ?  OUI  NON  
(si oui, les faire apparaître sur les plans joints au projet)  NE SAIT PAS

#### ◆ Nature du sol à 0,50 m de profondeur

- terre végétale  argile  sable  roche  Autres – Préciser :  
 Ne sait pas

#### ◆ Nature du sol à 1,00 m de profondeur :

- terre végétale  argile  sable  roche  Autres – Préciser :  
 Ne sait pas

**Si l'étude de sol qui a été recommandée est réalisée, merci de la joindre au présent dossier**

- ◆ **Test de percolation (perméabilité du sol) (en mm/h) :**

Ne sait pas

## CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT CHOISI

### 1. Prétraitement des eaux usées

- Fosse toutes eaux : Volume : \_\_\_\_ l
- Préfiltre. : Volume: \_\_\_\_ l
- Bac à graisses : Volume : \_\_\_\_ l
- Fosse septique (uniquement dans le cadre d'une réhabilitation): Volume \_\_\_\_ l

### 2. Epuration des eaux prétraitées

- |   |  |  |                |
|---|--|--|----------------|
| <input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage en sol naturel  | Nombre de tranchées : _____            | Surface totale pour l'épandage : _____ | m <sup>2</sup> |
|   | Longueur unitaire de tranchées : _____ | Profondeur des tranchées : _____       | cm             |
| <input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical drainé (prévoir une évacuation des eaux traitées, cf chapitre 3) |  | Surface : _____                        | m <sup>2</sup> |
| <input type="checkbox"/> Tertre d'infiltration (prévoir une évacuation des eaux traitées, cf chapitre 3)          |  | Surface base : _____                   | m <sup>2</sup> |
|   |  | Surface sommet : _____                 | m <sup>2</sup> |
| <input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical non drainé   |  | Surface : _____                        | m <sup>2</sup> |
| <input type="checkbox"/> Microstation, modèle : _____   | N° d'agrément : _____                  | Nombre d'Equivalents-Habitants : _____ | EH             |
| <input type="checkbox"/> Filtre planté, modèle : _____  | N° d'agrément : _____                  | Nombre d'Equivalents-Habitants : _____ | EH             |
| <input type="checkbox"/> filtre compact, modèle : _____   | N° d'agrément : _____                  | Nombre d'Equivalents-Habitants : _____ | EH             |

### 3. Evacuation des eaux après traitement (pour les systèmes drainés)

- |   |  |   |  |                                  |
|---|--|---|--|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Tranchées d'infiltration :<br>Nombre de tranchées : ____<br>Longueur unitaire de tranchées : ____<br>Surface d'infiltration : ____ | <input type="checkbox"/> Fossé<br>(soumis à autorisation du gestionnaire, à joindre à la présente demande) | <input type="checkbox"/> Réseau pluvial<br>(soumis à autorisation du gestionnaire, à joindre à la présente demande) | <input type="checkbox"/> Ruisseau, rivière<br>(soumis à autorisation du gestionnaire, à joindre à la présente demande) | <input type="checkbox"/> Autre : |
|---|--|---|--|----------------------------------|

### Observations particulières:

### 4. Aménagements indispensables / Recommandations

- ✓ Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation de traitement des eaux usées ainsi que les produits chimiques, huiles de vidange, peintures, plastiques, déchets de cuisine, protections périodiques,...
- ✓ Les puisards et puits perdus sont interdits par l'arrêté du 6 Mai 1996
- ✓ Le traitement et le système d'évacuation doivent être situés à plus de 35 m des points d'eau, plus de 5 m entre le dispositif d'évacuation et la limite de propriété et plus de 3 m de toutes plantations
- ✓ Les ouvrages de prétraitement doivent être ventilés
- ✓ L'accès aux ouvrages (travaux, entretien,...) devra être maintenu
- ✓ Le rejet des eaux usées traitées vers un exutoire est soumis à une autorisation du propriétaire de l'exutoire
- ✓ Une fosse doit être vidangée lorsque le volume de boues atteint 50% de la capacité de la fosse, les bacs dégraisseurs vérifiés régulièrement

## PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

- ❖ **Extrait cadastral** permettant de situer la parcelle, l'immeuble, les puits, sources et forages dans un rayon de 100 mètres
- ❖ **Plan d'implantation** donnant les limites du terrain, la situation de l'immeuble sur le terrain et par rapport aux immeubles voisins, la position des différents éléments de l'installation, des canalisations et de l'exutoire, l'emplacement des conduites de ventilation. Ne pas oublier de donner le sens de la pente du terrain.

**Il est important d'attendre l'avis de la Commune avant d'acquérir les matériaux**

## REALISATION DU PROJET

Le propriétaire et son maître d'œuvre (concepteur, installateur), chacun en ce qui le concerne, s'engagent à réaliser une installation d'assainissement non collectif conformément aux dispositions réglementaires applicables, après avoir pris connaissance de l'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la communauté de communes de PAYS DE SALERS

Tous les renseignements sont certifiés exacts.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

S'engage à régler les sommes dues dès réalisation des contrôles.

**Signature du propriétaire**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Signature du maître d'œuvre**